

arriver, non pas à une réduction du montant actuel des taxes, mais à une meilleure répartition de celles-ci entre les contribuables.

Quels moyens devons-nous prendre, pour arriver à une répartition plus équitable que celle que nous avons aujourd'hui ? Le seul qui puisse donner satisfaction à tout le monde et qui soit rationnel, c'est de répartir les taxes d'après le revenu de ceux qui les doivent payer. Mais il ne suffit pas de poser le principe de la taxe sur le revenu ; le plus difficile est d'en venir à l'application. Tout le monde est d'accord sur le principe, mais les divergences commencent dès qu'il s'agit de le mettre en pratique. D'après quel revenu répartir les taxes ? Un individu peut tirer des revenus de ses propriétés foncières, de ses capitaux, de son travail, de son industrie. Doit-on compter le revenu de toutes ces sources que peut avoir chaque contribuable ? Ainsi, par exemple, doit-on taxer un individu qui réside à Lévis, mais qui fait des affaires ici, sur tout le revenu qu'il peut avoir, même sur celui qui proviendrait de propriétés foncières situées à Lévis ou ailleurs ? Ce n'est pas tout : étant admis que nous allons taxer tel contribuable d'après tel revenu, il reste à constater le montant de ce revenu.

Ainsi, de quel revenu doit-on tenir compte, comment le constater, voilà deux questions dont la solution doit précéder l'adoption de toute taxe sur le revenu, et dont, autant que je puis le savoir, les partisans de la taxe sur le revenu ne se sont pas ou se sont peu occupés. Je vais essayer de les résoudre.

XIII.

D'abord, de quel revenu doit-on tenir compte dans la répartition des taxes municipales ? Toute taxe légitime est fondée sur le principe qu'elle doit profiter à ceux qui la paient, en servant à payer certaines dépenses qui leur rapportent des avantages. Nous ne devons donc faire contribuer à nos taxes municipales, que ceux qui retirent quelque utilité des dépenses qu'elles sont destinées à payer, c'est-à-dire, de notre organisation locale et de son